



◆ Comment économiser l'énergie chez soi ?

Si notre siècle est celui du confort et du bien-être, il est aussi celui de l'urgence, notamment en matière d'environnement. L'aggravation de l'effet de serre nous pousse en effet à revoir nos habitudes quotidiennes. Car la consommation des ménages n'est pas une goutte d'eau : elle représente 47% de l'énergie produite en France (en 2006). Revue de détail sur ces économies que chacun peut réaliser.

◆ En matière de chauffage, réguler, c'est économiser

Halte à la surchauffe : une pièce à vivre à 19 °C, des chambres à 16 °C permettent déjà de réduire une consommation moyenne de 7 %. De la même façon, l'eau chaude ne doit pas dépasser 60 °C, au risque de nuire à la longévité d'un chauffe-eau.

En 2006, la consommation d'énergie dans les résidences principales se partageait ainsi : **65 % pour le chauffage, 16 % pour l'électricité spécifique (électroménager principalement), 12 % pour l'eau chaude et 7 % pour la cuisson.** (Les chiffres clés du bâtiment, Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie - 2006)

L'entretien régulier de la chaudière génère une économie de 8 % à 12 % de l'énergie consommée. Au bout de 20 ans de bons et loyaux services, il est judicieux d'opter pour des modèles à condensation, ou basse température qui permettent d'économiser jusqu'à 20 % sur la facture (15 % à 20 % avec un modèle condensation, 12 % à 15 % avec un modèle basse température).

Plusieurs astuces permettent de gérer automatiquement les variations climatiques, et donc d'optimiser le rôle des appareils de chauffage. Robinets thermostatiques pour radiateurs, mais aussi systèmes de régulation commandant le chauffage, voire horloges de programmation, adaptées aux rythmes des habitants d'un foyer, offrent de substantielles réductions d'au moins 10 %.

L'isolation thermique n'est pas à négliger. De la toiture aux murs, en passant par le plancher et les fenêtres - de préférence équipées de double vitrage - l'étanchéité est garante d'économies, dans toutes les pièces d'un logement.

Naturellement, lorsque c'est possible, le chauffage bois présente un avantage non négligeable : une énergie renouvelable pour des économies durables...

◆ Électricité spécifique : sus aux habitudes tenaces !

Au hit parade des gros consommateurs, on trouve le réfrigérateur (1000 kWh par an), le congélateur, puis l'éclairage (500 kWh par an), avant le lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle et matériel hi-fi. Quelques conseils pour consommer moins d'électricité :

- Le premier réflexe est de s'orienter, à l'acquisition, vers des appareils performants, signalés par la lettre A sur les nouvelles étiquettes « énergie ».
- L'éclairage doit être repensé, avec l'achat d'ampoules basse consommation. Cinq fois moins gourmandes, mais d'une durée huit fois supérieure aux « classiques », elles divisent par quatre les dépenses d'éclairage d'un logement... de quoi légitimer leur prix un peu plus élevé à l'achat.
- Enfin, il faut rappeler que laisser les appareils en veille représente une consommation - totalement inutile - de 500 kWh par an.

◆ L'eau chaude sanitaire, sous le soleil exactement

Le **CESI, Chauffe-eau solaire individuel**, permet à tous les occupants d'un logement, partout en France, de couvrir **50% à 70%** de leurs besoins en eau chaude sanitaire. Fiable, simple d'entretien, cet équipement bénéficie, en outre, de crédits d'impôts, mais aussi des aides des collectivités et des organismes spécifiques qui encouragent son installation (régions, départements, Agence nationale de l'habitat...)

Associé au chauffage, parfois optimisé avec un plancher chauffant, le **système solaire combiné** permet lui de satisfaire 25% à 60% des besoins pour l'eau chaude et le chauffage, en fonction de la région concernée et de la taille de l'installation.

Choix des capteurs thermiques, dimension nécessaire en fonction de la zone géographique, professionnels qualifiés en matière solaire : tous les renseignements au **0810 060 050** (espace « particuliers » de l'Ademe).

Plus d'infos sur les aides de l'État en matière d'investissements « durables » sur : <http://www.industrie.gouv.fr/energie/developp/econo/textes/mesures-ee.htm> ou www.ademe.fr rubrique « financez vos projets ».